

**Vers-chez-les-Blanc
mise à l'enquête du plan partiel d'affectation (PPA)
permettant d'agrandir la garderie *La Case***

Afin de doubler la capacité de la garderie d'entreprise du Centre de recherche de Nestlé, et d'y accueillir des enfants de proches habitants, un changement d'affectation du sol est nécessaire. Le PPA « Chalet-à-Matthey » est mis à l'enquête publique du 3 décembre 2014 au 12 janvier 2015.

Le plan partiel d'affectation (PPA) permet d'accorder de nouveaux droits à bâtir sur un terrain actuellement inconstructible, occupé par une ancienne ferme transformée en garderie. La création d'une zone mixte d'installations (para-)publiques et d'activités tertiaires permettra d'ériger des bâtiments inspirés par la morphologie « villageoise », c'est-à-dire avec des toits à pans. Le magasin de proximité, actuellement situé au rez-de-chaussée inférieur de la ferme existante, pourra s'installer dans un nouveau bâtiment et disposer d'un espace plus large.

Grâce à la place libérée dans l'ancienne ferme, la garderie *La Case* pourra s'étendre et, accompagné d'un second bâtiment, doubler sa capacité d'accueil. Etant actuellement pleine et faisant patienter les familles sur une liste d'attente, elle pourra mieux répondre à la demande. Incluse dans le réseau des garderies de la ville, elle ne sera pas uniquement réservée aux employés du Centre de recherches de Nestlé et pourra bénéficier aux jeunes familles de Vers-chez-les-Blanc.

Conformément aux dispositions légales et au vu de la fermeture des bureaux de l'administration lausannoise entre le 25 décembre et le 4 janvier, le plan partiel d'affectation (PPA) est mis à l'enquête publique jusqu'au 12 janvier 2015, c'est-à-dire plus de 30 jours.

La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Olivier Français, directeur des travaux, 021 315 52 00**

Le PPA et le rapport explicatif se trouvent sur internet à l'adresse :
www.lausanne.ch/lausanne-officielle/enquetes-publiques.html

Informations sur PPA « [Chalet-à-Matthey](#) »

Lausanne, le 2 décembre 2014